



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR
LE SALON DES CREATEURS LOCAUX
Le samedi 5 et le dimanche 6 octobre 2024

Objet : Salon des Créateurs – édition 2024

Contexte : Afin de mettre une nouvelle fois en lumière les créations artisanales locales, la ville de Tergnier souhaite organiser une seconde édition du « Salon des Créateurs ».

Nom et adresse de la personne publique : Mairie de Tergnier
Place Paul Doumer
02700 Tergnier
commerce@ville-tergnier.fr

Lieu et conditions d'exécution : Salle des Arts et Loisirs – 1 Place Herment à Tergnier (02700)

Le salon des Créateurs se déroulera le samedi 5 et le dimanche 6 octobre 2024.

L'installation pourra se faire à partir du vendredi 4 octobre 2024 entre 17h et 20h, ou le samedi 5 octobre 2024 à partir de 7 heures.

Les heures d'ouverture du salon :

- **Samedi 5 octobre 2024 de 10 heures à 18 heures,**
- **Dimanche 6 octobre 2024 de 10 heures à 17 heures.**

Les créateurs n'ont pas forcément de boutique sur rue leur permettant de vendre leurs réalisations. En organisant un salon des créateurs locaux, la Ville de Tergnier souhaite aider ces artisans à promouvoir leurs activités auprès de la population ternoise et de celle des villes voisines. Ainsi, il s'agira de partager un moment de convivialité, de découverte des métiers artisanaux, qui pourront, à la fois, susciter des vocations chez les jeunes, ou juste captiver l'intérêt des visiteurs du salon par l'excellence des produits et de savoirs faire uniques.

Type de procédure : Appel à la concurrence pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017

Date limite de réception des candidatures : Lundi 2 septembre 2024 à 12 heures.

Après examen des offres, l'autorité habilitée à signer la convention pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

L'emplacement sera facturé 10 € par jour/ par artisan inscrit.

Le prix pour les 2 journées est donc fixé à 20 € ;

La ville s'engage à fournir un accès électrique. Les autres besoins seront mentionnés dans la fiche jointe.

L'enveloppe contenant les documents devra porter les mentions suivantes :

"APPEL A CANDIDATURE POUR LE SALON DES CREATEURS LOCAUX (édition 2024)- NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER"

Hôtel de ville de Tergnier
Service Développement Commercial
Place Paul Doumer
02700 Tergnier

ou par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante :

commerce@ville-tergnier.fr

Chaque candidat devra remettre :

- copie de la pièce d'identité en cours de validité,
- 2 photographies des articles/créations proposés à la vente et de leur présentation,
- 1 extrait KBis datant de moins de 3 mois ou attestation d'inscription au répertoire SIRENE,
- 1 document attestant l'inscription auprès de la CMA,
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- la fiche de candidature ci-joint dûment remplie.

Le candidat, par sa réponse s'engage à respecter l'ensemble des règles et normes s'imposant à lui. Il s'engage également à ouvrir son étal au jour, aux heures et au lieu indiqués.

Il est précisé que ces 4 documents sont nécessaires à l'instruction de la demande, tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Une réponse écrite sera envoyée aux candidats retenus.

FICHE DE CANDIDATURE
SALON DES CREATEURS LOCAUX (édition 2024)

Nom de l'entreprise :
N° de SIRET :
Raison sociale de l'entreprise :
Inscription CMA :
Nom du gérant :
Adresse du gérant :
Téléphone :
Mail :

Description des articles/créations/prix :

.....
.....
.....
.....

Matériel apporté par le commerçant (avec si possible une photographie de l'installation) :

Surface au sol :
Type de matériel :

.....
.....
.....

Besoins techniques demandés à la ville pour l'installation (puissance électrique, matériel* ...):

.....
.....
.....
.....

**Matériel pouvant être sollicité par artisan et sur demande : 1 table, 2 chaises, 1 grille caddie*

Confirmation présence (journée complète) :

Samedi 5 octobre 2024

OUI NON

Dimanche 6 octobre 2024

OUI NON